



# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Du vendredi 10 janvier 2025

A 18h30, en Mairie  
Salle du Conseil

-----  
Sous la présidence d'Henri OCTAVE, Maire  
Secrétaire de séance : Bernadette MICHELENA

## **Membres présents :**

Mesdames et Messieurs C. ALMEIDA COREIA, P. BIGOT, Q. BIGOT, KULL-GOBESI, FERRO, FREMERY, GOUTTES, G. HAMMEN, R. HAMMEN, LISI, MANGONI, MATHEIS, METZINGER, MICHELENA, M. OCTAVE, PREAUX, ROSSI, SZUTTA.

---

## **Membres représentés par procuration :**

Mme LOMBARDO a donné procuration à M. Q. BIGOT  
M. RANGONI a donné procuration à Mme METZINGER  
Mme THOMAE a donné procuration à M. H. OCTAVE  
M. WINIARCZYK a donné procuration à M. G. HAMMEN

---

## **Membre absent excusé :**

./.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2024
2. Solidarité avec MAYOTTE – Subvention exceptionnelle à la Fondation de France

**Séance ouverte à 18h30**

Monsieur le Maire salue le public et souhaite une bonne année 2025 et une bonne santé à tous.

Madame Bernadette Michelena est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Point 1 : approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2024**

Monsieur le Maire informe qu'aucune remarque n'a été formulée.

Madame METZINGER remercie les rédacteurs du procès-verbal pour la qualité du travail effectué.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**Adopte** le procès-verbal précité.

**Point 2 : Solidarité avec MAYOTTE – Subvention exceptionnelle à la Fondation de France**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport concernant la situation de Mayotte après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024 :

**RAPPORT :**

*Le cyclone CHIDO dévastait le 14 décembre dernier l'archipel de Mayotte avec une intensité sans précédent. 70 % de la population a été très durement touchée et l'habitat précaire, qui représente 40 % de l'habitat de l'archipel, a été totalement détruit. Le reste des habitats et des bâtiments est en partie détruit ou fortement endommagé. Déjà impliquée à Mayotte dans des actions de préparation aux catastrophes, la Fondation de France s'est immédiatement mobilisée en lançant un appel à don et en prenant contact avec ses partenaires présents sur place. Par ailleurs, forte de son expérience dans les Antilles en 2017 (cyclones Irma, José et Maria) et en s'appuyant sur ses partenaires locaux dans la région de l'Océan Indien, la Fondation de France se mobilise pour venir en aide aux personnes sinistrées (mise à l'abri, accès à l'eau potable et aux soins, soutien psychologique, ...), en particulier les plus vulnérables. Elle suivra de près l'évolution des besoins sur place et adaptera ses actions en fonction de la situation des personnes les plus en détresse, en complémentarité avec l'action des pouvoirs publics. Des premières actions pour venir en aide à la population frappée par le cyclone ont déjà vu le jour, avec notamment la constitution d'un comité « Solidarité Mayotte » pour décider des actions à soutenir en fonction de l'évolution des besoins et la mobilisation en urgence d'experts bénévoles du comité « Se préparer et répondre aux crises et aux catastrophes » pour examiner et valider les premières demandes de soutien en provenance d'associations locales et nationales. A ce titre, la responsable Urgences de la Fondation de France est déjà sur place depuis le 25 décembre pour évaluer les besoins et coordonner au mieux l'aide que la fondation apporte aux associations. En outre, la Fondation de France a renforcé son soutien, préexistant au cyclone, aux actions conjointes de plusieurs associations locales, comme Naima, Solidarité*

*Mayotte et Horizons, et de l'ONG Solidarités International. Ensemble, elles organisent la réponse aux besoins de première nécessité : distribution de kits d'hygiène, de filtres de décontamination de l'eau, nettoyage des latrines et réparation des systèmes d'évacuation des eaux usées, ... Pour répondre aux besoins d'urgence, la Fondation de France soutient également d'autres associations pour assurer la distribution de bons alimentaires et de kits de première nécessité, pour mettre en place un dispositif de traitement et d'acheminement de l'eau, ainsi que des actions d'aide médicale d'urgence (ouverture d'un dispensaire, organisation de maraudes médicales, soutien psychologique). Enfin, après la phase de secours et d'urgence immédiate, la Fondation de France interviendra pour faciliter la reconstruction et le retour à une vie quotidienne normale des personnes les plus fragiles. Un diagnostic de l'habitat a déjà été engagé avec l'association Likoli Dago au sein du bidonville Talus 2 à Majicavo-Koropa, où la Fondation de France avait contribué à la construction de maisons. En parallèle, elle a amorcé des discussions avec les professionnels du secteur et des associations comme les Compagnons Bâtisseurs, avec lesquelles elle a déjà travaillé dans des situations post-cycloniques en Outre-Mer. Des échanges sont également engagés pour contribuer à la reprise scolaire le plus vite possible, ainsi qu'à la relance économique, en particulier agricole.*

*Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle au motif de l'urgence humanitaire à la Fondation de France pour soutenir l'aide humanitaire à Mayotte.*

Monsieur le Maire précise que le choix s'est porté sur la Fondation de France car c'est l'organisme le mieux implanté pour intervenir sur les besoins actuels et à venir.

Sur le principe il pense que tout le monde sera d'accord, il reste à déterminer le montant de la subvention. Le premier niveau de solidarité étant celui de la commune et pourra par ailleurs servir d'exemple.

Le Maire questionne l'assemblée et demande aux élus de faire des propositions de montant de la subvention.

Monsieur le Maire précise que la ville n'organisera pas la cérémonie des vœux à la population, elle sera remplacée dans le principe et non pas dans le montant par cette subvention. Ce sera un geste très symbolique.

Par le passé, la cérémonie des vœux à la population n'a été annulée qu'en par deux occasions, en 2015 après les attentats perpétrés contre Charlie Hebdo et en 2020 en raison de la pandémie de Covid.

Monsieur SZUTTA propose de verser 1€ par habitants.

Monsieur Quentin BIGOT se dit de « tout cœur » avec Mayotte. Mais déplore que la cérémonie des vœux soit annulée. Cette cérémonie est un événement intergénérationnel et transversal, une tradition attendue par de nombreux habitants. La ville aurait pu organiser des vœux simples en dépensant moins. Nous aurions pu organiser une collecte de dons, de denrées ou de vêtements dans le prolongement du rassemblement qui a eu lieu sur le parvis de la mairie.

« C'est un choix, je le respecte » 1 € par habitant c'est une bonne base, nous pouvons abonder cette somme.

Monsieur Guy HAMMEN approuve à son tour le principe de « 1€ par habitant ». Il ajoute que de nombreuses communes ont annulé la cérémonie des vœux et que pour sa part, il a présenté ses vœux à la population lors de la distribution des colis de Noël aux séniors.

Monsieur le Maire rappelle que cette cérémonie lui tient à cœur, et que ce geste est d'autant plus fort et marquant du fait qu'on se prive d'un évènement auquel on tient particulièrement.

Il ajoute qu'une urne sera installée à la mairie et qu'un appel à la population sera fait pour abonder la somme qui sera votée

Monsieur le Maire propose la somme de 4 500.00 €

Monsieur Quentin BIGOT demande quelle était la prévision budgétaire pour les vœux.

Monsieur le Maire répond environ 4 500.00 €, mais ce chiffre peut varier selon le traiteur retenu, le nombre de personnes présentes et les frais de fleurissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de verser une subvention de 4 500.00 € à la Fondation de France pour soutenir l'aide humanitaire à Mayotte.

La séance est levée à 19h11